Bureau du 13 octobre 2003

Décision n° B-2003-1775

commune (s): Vénissieux

objet : Réaménagement du quartier Max Barel - Approbation d'un détail estimatif et de quatre dossiers

de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un détail estimatif et quatre dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux de réaménagement du quartier Max Barel à Vénissieux.

Ce projet est inscrit au programme de la délégation générale au développement urbain, service développement social urbain (DSU), et à fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2002-0810 du 4 novembre 2002.

Le projet consiste à aménager un mail pour piétons qui permettra de désenclaver le cœur du quartier et d'améliorer la desserte des équipements publics.

Ce mail sera bordé d'arbres d'alignement et sera équipé d'un mobilier urbain adapté. Les abords du groupe scolaire, de ses logements de fonction ainsi que le parvis du foyer Max Barel seront également réaménagés.

L'opération, d'un montant de 1 010 695 €TTC est allotie de la façon suivante :

- lot n° 1 : travaux de terrassement voirie,
- lot n° 2 : travaux d'éclairage public,
- lot n° 3 : travaux d'espaces verts mobilier urbain jeux
- lot n° 4 : travaux de clôture et de serrurerie,
- lot n° 5 : travaux de maçonnerie,
- lot n° 6 : mission de coordination sécurité,
- lot n° 7 : plans de récolement,
- lot n° 8 : travaux de raccordement du réseau d'assainis sement,
- lot n° 9 : panneaux de chantier ;

Vu ledit dossier;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0810 et n° 2003-1087, respectivement en date des 4 novembre 2002 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux pour un montant de 1 010 695 €TTC.

2 B-2003-1775

2° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs.

3° - Arrête:

- a) que le lot n° 1 : travaux de terrassement-voirie, le lot n° 2 : travaux d'éclairage public, le lot n° 3 : travaux d'espaces verts mobilier urbain jeux et le lot n° 4 : travaux de clôture et de serrurerie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,
- b) que le lot n° 5 : travaux de maçonnerie, le lot n° 6 : mission de coordination -sécurité , le lot n° 7 : plans de récolement et le lot n° 8 : travaux d'assainissement seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclu à cet effet par la communauté urbaine de Lyon,
 - c) que le lot n° 9 : fourniture de panneaux sera traité par voie de marché sans formalité préalable.
- **4° L'opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme selon la délibération n° 2002-0810 en date du 4 novembre 2002.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,